

ARRETE MUNICIPAL n°2025.61

Objet :
Autorisation d'occupation
du domaine public
Tournage vidéo

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu la demande présentée par M. DELARUE Malo pour le tournage d'une vidéo le mercredi 07 mai 2025
- ◆ Considérant la nécessité de réserver l'espace public, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le déroulement de l'évènement dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

M. DELARUE Malo, de la société MORGANE PRODUCTION a autorisation d'occuper en partie la plage municipale et la digue à Callies à SAINT-JORIOZ dans le cadre d'un tournage vidéo le **mercredi 07 mai 2025 de 08 h à 18 h.**

Article 2 :

Ce tournage sera sous l'entière responsabilité des organisateurs. A l'issue, le site sera remis et rendu dans l'état.

Mentionnons que ce site restera accessible au public, dans sa partie non réservée pour l'évènement.

Article 3 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : malodelarue@gmail.com

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 28.04.2025

Le Maire
Michel BEAL



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Saint-Jorioz, Haute Savoie. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-JORIOZ * (HAUTE SAVOIE)'. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature.